



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 76457

Texte de la question

M. Michel Grall appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le problème du financement de la spécialisation des infirmières diplômées d'État. En effet, certains établissements hospitaliers refuseraient de participer financièrement à la formation en anesthésie des infirmières diplômées d'État contractuelles, préférant donner la priorité aux infirmières titulaires. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les solutions qui pourraient être envisagées dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76457

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4177

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)